

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
DU 5 DECEMBRE 2014**

Procès verbal

La séance est ouverte à 14h30.

Ordre du jour :

- Rapport annuel du président
 - ✓ Présentation d'un rapport d'étape de la situation financière de l'ASA
 - ✓ Bilan d'activité de l'ASA
- Renouvellement des membres du syndicat
- Questions diverses

Présents :

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 3656 voix, 2203 étaient présentes ou représentées, soit 60,3% du nombre de voix de l'ASA.

→ **L'assemblée est donc valablement constituée.**

Etaient également présentes :

Christine FORT, AG2C, expert-comptable.

Aurélie SCHNEIDER, Chambre d'Agriculture de la Marne, accompagnatrice du projet de travaux.

Florence LECHIFFLART, Chambre d'Agriculture de la Marne, conseillère technique.

En préambule, Aurélie SCHNEIDER explique le déroulé de l'assemblée, notamment concernant les votes à l'ordre du jour. Elle demande à deux personnes de l'assemblée non membres du syndicat de bien vouloir être scrutateurs pour le dépouillement des votes. Messieurs Thierry FAUCHERON et Fabien TIECHE se portent volontaires.

A / RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT

Le président, M. LALLEMENT, commence l'assemblée par un mot d'accueil pour les propriétaires.

Il présente ensuite l'ensemble des actions menées par l'ASA depuis la dernière assemblée des propriétaires du 12 septembre 2013 où avait été adopté le montant maximum d'emprunt.

Les démarches effectuées ont donc été les suivantes : élaboration du budget par le syndicat, assujettissement à la TVA, choix d'un cabinet d'assurance (Groupama), réalisation de travaux d'entretien des chemins (notamment secteur de la Barbarie) et choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre des marchés publics (le cabinet retenu est Austral ingénierie environnement).

Le président insiste sur l'importance d'être entouré de structures compétentes afin d'accompagner l'ASA vers la réussite de ses travaux d'aménagement mais aussi afin de réaliser l'ensemble des démarches en accord avec la réglementation.

Mme FORT présente un état des lieux financier de l'ASA (en effet, le premier compte administratif de cette jeune ASA n'est pas encore clos). Aucun frais d'investissement n'a été noté, seuls des frais de fonctionnement et d'entretien ont été enregistrés en 2014. Un point de précision est ensuite fait sur les appels de redevances (modalités de recouvrement, importance de la transmission des modifications parcellaires, envoi des règlements...).

Le président fait également un rappel sur le projet d'aménagement envisagé par l'ASA, projet présenté lors de la dernière assemblée. Il présente les étapes à venir et un calendrier prévisionnel prenant en compte les études techniques et les démarches réglementaires à effectuer. Il insiste auprès des propriétaires sur les délais incompressibles afin de réaliser des travaux cohérents et autorisés par les services de l'Etat.

Mme SCHNEIDER précise les modalités de financement des travaux et les financeurs potentiels ainsi que les démarches d'autorisation en lien avec la Loi sur l'Eau.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE VERZY
Autorisée par arrêté préfectoral N°2012/SPR/BAT/47 du 11 octobre 2012

Un propriétaire demande des précisions sur la conception des bassins. Il est indiqué que les bassins ont aujourd'hui vocation à la fois à gérer des volumes d'eau importants (sécurité civile) tout en optimisant la qualité du rejet dans le milieu naturel (protection de la ressource en eau). Il est également précisé que certains bassins seront des bassins tampons qui se rejeteront ensuite dans des ouvrages situés plus en aval.

- *Soumis au vote à bulletin secret, le rapport annuel du président recueille 2189 voix favorables, 0 voix défavorables et 14 voix nulles. Le rapport annuel du président est donc adopté avec 99,3% de voix favorables.*

B / RENOUELEMENT DES MEMBRES DU SYNDICAT

Comme cela est spécifié dans les statuts de l'ASA, il convient de renouveler le tiers des membres du syndicat tous les deux ans, soit trois titulaires et un suppléant en 2014 (Cf. articles 12 et 13).

Lors de ce premier renouvellement, les mandats de Messieurs BEAUTRAIT Michel, BURLOT Sylvain et CORBEAUX Christophe, titulaires, ainsi que celui de Monsieur DUVAL Arnaud, suppléant, arrivent à leur terme.

Après appel à candidatures Messieurs BEAUTRAIT Michel, BURLOT Sylvain et CORBEAUX Christophe postulent aux postes de titulaires et Monsieur Gilles MEREUX postule au poste de suppléant.

Les résultats du vote à bulletins secrets sont présentés dans le tableau suivant :

NOM	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel BEAUTRAIT	2127	22
Sylvain BURLOT	2119	8
Christophe CORBEAUX	2200	2
Gilles MEREUX	32	2032
William NAHE	2	

- Sont élus **membres titulaires**: Messieurs Michel BEAUTRAIT, Sylvain BURLOT et Christophe CORBEAUX pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.
- Est élu **membre suppléant** : Monsieur Gilles MEREUX pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

C/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée vers 15h45.

Suit une intervention technique de Florence LECHIFFLART de la Chambre d'Agriculture de la Marne portant sur « **Les certifications viticoles en Champagne** ».

Fait à Verzy,
Le 8 décembre 2014.

Le Président,
Jean LALLEMENT